



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suppression du passage à niveau (PN) n°57 sur la commune de Preignac, au croisement de la ligne ferroviaire reliant Bordeaux à Sète et d'un chemin communal proche de la voie communale de Fargues donnant accès vers le chemin du Gard, au profit de SNCF Réseau

À la demande de SNCF Réseau, le Préfet de la Gironde a prescrit par arrêté en date du 15 janvier 2025, une enquête publique concernant le projet de suppression du passage à niveau (PN) n°57 sur la commune de Preignac au croisement de la ligne ferroviaire reliant Bordeaux à Sète et d'un chemin communal proche de la voie communale de Fargues donnant accès vers le chemin du Gard, au profit de SNCF Réseau.

Organisée, conformément au Code des relations entre le public et l'administration, cette enquête se déroulera **du lundi 17 février au lundi 3 mars 2025 inclus**.

Monsieur Michel DAUBRIAC, Chef de Projet mise en production Orange – France Télécom, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête publique à l'accueil de la mairie de Preignac, Hôtel de Ville, 1 place de la Mairie (33210) aux jours et heures d'ouverture des services au public, à savoir les lundi, mercredi, vendredi, 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30-12h et 13h30 à 18h et le jeudi de 8h30 à 12h, et consigner, s'il y a lieu, leurs observations, par écrit, sur le registre d'enquête dédié à cet effet.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance, au commissaire enquêteur, à la mairie de Preignac.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et assurera des permanences :

- lundi 17 février de 13h30 à 17h30
- mercredi 26 février de 8h30 à 12h00
- lundi 3 mars de 13h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions établis sous un mois par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry - 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Eysines, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde, auprès du Service des procédures environnementales à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.